

Lupiac

BULLETIN MUNICIPAL

semestriel avril 2024-N°20

NOTRE PREMIÈRE FLEUR



PÊLE-MÊLE

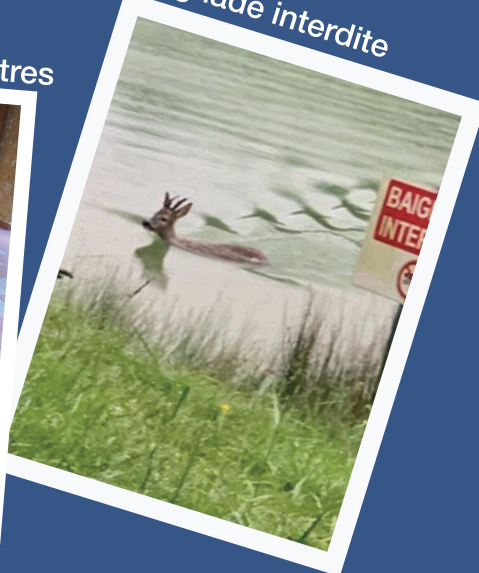
Un chêne pour d'Artagnan



La galette de 9 mètres



Baignade interdite



LE MOT DU MAIRE

Nous sommes fiers d'avoir pu obtenir pour notre village, la Première Fleur. Ce label met en avant tout ce que nous avons réalisé en aménagement pour notre cadre de vie et pour le tourisme. Un article y est consacré dans ce bulletin.

J'ai été très honorée de recevoir une prestigieuse marque de reconnaissance. Madame Rima Abdul Malak m'a nommée Chevalière des Arts et des Lettres et m'a remis cet insigne au Ministère de la Culture le 21 novembre 2023. J'attribue cette magnifique décoration républicaine à mon investissement pour la commune. Elle est aussi celle de tous ceux qui ont partagé mes engagements pour Lupiac, le village de d'Artagnan.

Vous avez tous plus ou moins suivi avec attention, dans la presse, ce qui s'est passé autour de l'acquisition du château de Castelmoré. En voici un petit résumé.

Suite à la venue à Lupiac de Monsieur Jean Castex, alors Premier Ministre, puis celle de Madame Rima Abdul Malak, alors Ministre de la Culture, nous avons le soutien de l'État pour lancer un projet d'envergure autour de d'Artagnan au niveau départemental. Une association départementale "Autour de d'Artagnan" a été créée pour porter le projet, réunissant État, Région, Département, plusieurs autres collectivités territoriales, parlementaires et associations du Gers. Une étude d'opportunité financée par l'État a dressé en juillet 2023 les grandes lignes d'un projet de développement de nos territoires, pensé comme un projet fédérateur, basé sur un maillage dans le Gers et doté d'une porte d'entrée à Lupiac, au château de Castelmoré, qui était alors en vente. Madame Janine Espié avait ouvert le château aux personnes menant l'étude.

Le projet envisageait le transfert du musée d'Artagnan au château de Castelmoré. Les bois attenants accueilleraient 3 pavillons attractifs de 500 à 1000 m² chacun : le premier « Mission d'Artagnan, à vocation immersive permettant de comprendre le métier de mousquetaire, le second « d'Artagnan et les mousquetaires – Silence on tourne » pour aborder la fiction des mousquetaires, le troisième « Mousquetaire – Une identité gasconne ».

L'étude confirmait le potentiel d'attraction de Castelmoré, en tant que demeure natale de d'Artagnan, et considérait réaliste le potentiel de 100 000 visiteurs par an, un projet économiquement viable porté par un syndicat mixte et opéré par un prestataire sous délégation de service public, et une trentaine d'emplois locaux.

Alors que l'association, Autour de d'Artagnan, élaborait son projet en vue de faire une offre d'achat, un acheteur privé, M. Yves Claude, a fait une offre d'achat de l'ensemble du domaine, terres agricoles incluses. La vente passait par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) du Gers, qui a lancé un appel à candidatures concurrentes, obligatoirement au même prix. Une commission de la SAFER se réunissait ensuite pour étudier toutes les offres concurrentes et choisir celle répondant le mieux à leurs critères de sélection.

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, en concertation avec les autres membres de l'association départementale "Autour de d'Artagnan" et avec leur soutien, a alors déposé un dossier concurrent d'offre d'achat, avec des fonds apportés par l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie. Le projet, solide et soutenu par la quasi-totalité des élus locaux de tous bords, mettait en avant l'intérêt général et le développement touristique et économique de notre territoire. Les deux dossiers en concurrence avaient des volets agricoles quasi identiques, toutes les terres étant confiées à des agriculteurs locaux. La SAFER n'a au final pas retenu l'offre d'achat publique, et le domaine a été vendu au candidat privé.

Je pense que nous sommes passés à côté d'un très beau projet pour notre territoire. Mais le château de Castelmoré devrait être très bien rénové et préservé, et nous souhaitons à son nouveau propriétaire, Monsieur Yves Claude, de belles années sur notre commune.

L'association départementale "Autour de d'Artagnan" reste positive et continue de se projeter dans le futur. Le projet départemental va être ré-étudié et ré-orienté, et nous espérons que Lupiac pourra continuer à y jouer un rôle actif.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit dans notre commune. Merci de veiller au village à ce que les techniciens respectent les consignes et passent la fibre par les anciennes gaines de cuivre, car, trop souvent, par facilité, les façades des maisons ne sont pas respectées.

La commune est enfin propriétaire, sur la place d'Artagnan, de la maison qui appartenait à Monsieur Chaland. Nous solliciterons le CAUE, Conseil Architecture et Urbanisme du Gers, afin d'avoir les meilleurs conseils qui nous permettront de mener à bien la rénovation de cette maison, le but étant d'y créer des logements et un local commercial.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin n° 20.

Lupiac, le 1 mai 2024

Véronique THIEUX LOUIT

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

83

Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : Simon LABORDE, Patrick MAGNE

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Madame Christelle CORNU est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 21 septembre 2023. Il est adopté.

Autorisation donnée au Maire de fixer les prix de vente des articles de la boutique du Musée d'Artagnan

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la boutique du Musée d'Artagnan est très appréciée et est en constante évolution. Considérant qu'il est nécessaire de développer l'offre et afin d'être réactif, elle demande à l'assemblée de l'autoriser à fixer les prix de vente des articles. Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à fixer les tarifs de vente des produits en vente à la boutique du Musée d'Artagnan.

Prêt bancaire programme voirie 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement du programme voirie 2023 est inscrit au budget primitif 2023. La commune a sollicité auprès du Crédit Agricole un emprunt de 50 000 €. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Montant de l'emprunt : 50 000.00 €

Objet : voirie - Durée : 15 ans - Périodicité de remboursement : annuelle - Taux proportionnel : 4.28%

Montant de l'échéance constante : 4585.54 € - Frais de dossier : 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt tel que désigné ci-dessus.

Autorisation de signature de convention d'occupation des locaux avec les associations locales

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que des associations locales occupent des salles ou des locaux communaux annuellement. Ceci est de fait depuis des années et il est nécessaire de signer une convention d'occupation des locaux avec chacune des associations afin de mieux protéger toutes les parties.

Madame le Maire fait lecture du projet de convention qui sera adaptée à chaque situation et objet de l'association. L'attestation de responsabilité civile de l'association devra être annexée chaque année au dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les conventions d'occupation des locaux avec les associations concernées.

Mise en place d'un observatoire des forêts

Madame le Maire informe d'un arrêté préfectoral en date du 27/09/2023 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées en vue de la mise en place d'un observatoire des forêts. Cet arrêté est publié suivant la réglementation. https://www.lupiac.fr/content/objects/arretes/doc-2023-09-27_aff-2023-10-03_exp-2024-12-31_Arr%C3%AAt%C3%A9%20pr%C3%A9fectoral%20portant%20autorisation%20de%20p%C3%A9n%C3%A9trer%20dans%20les%20propri%C3%A9t%C3%A9s%20priv%C3%A9es%20en%20vue%20de%20la%20mise%20en%20place%20d'un%20observatoire%20des%20for%C3%AAts.fr.pdf

Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Madame le Maire a adressé aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Collecte et recyclage des documents administratifs et confidentiels

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réglementation de conservation des documents administratifs et leur archivage, c'est une étape en lien avec les archives départementales. Cependant au quotidien, certains documents ayant un caractère confidentiel sont jetés et afin de respecter les règles de protection des données il est nécessaire de s'équiper. Le groupe La Poste propose un pack de carton de collecte et recyclage avec abonnement. Le Conseil Municipal décide de demander un devis d'un destructeur de documents, le devis de collecte proposé par La Poste semble trop onéreux et pas adapté.

Devis armoire forte pour bureau du secrétariat de mairie

Madame le Maire rappelle également au Conseil Municipal l'obligation de conserver les registres d'état civil dans une armoire forte ignifugée. Il est décidé de demander un devis supplémentaire. Aussi le pavoisement des édifices publics tout au long de l'année est obligatoire. Madame le Maire propose le devis avec le drapeau français, européen et régional. A ce sujet il est demandé de voter : contre 1 – pour 8.

Panneau « cédez-le-passage » Rue des Pyrénées

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la part de certains administrés d'installer un panneau « cédez le passage » en bas de la Rue des Pyrénées.

Le sujet sera donc étudié avec le projet de réaménagement du rempart sud et du parking sud.

Appartement de l'école – Travaux plafond

Madame le Maire informe l'assemblée que le plafond de l'appartement au-dessus de la garderie s'est fortement dégradé. Après la reconnaissance en catastrophe naturelle pour sécheresse et réhydratation des sols, un expert des assurances est passé constater les fissures sur les bâtiments communaux.

Ces dégradations nécessitent une reprise du plafond par un plâtrier.

Questions diverses

- ✓ Le programme national « villages d'avenir » met à disposition des communes un service d'ingénierie. La commune de Lupiac a déposé un dossier de candidature associé avec les communes de Belmont et Roquebrune.
- ✓ Suite à l'incendie du 24 août Faubourg Saint Jacques, la commune a fait une déclaration auprès de sa compagnie d'assurance Groupama pour les frais engagés
- ✓ Vandalisme des panneaux sur le chemin du lac cet été : au vu de franchise, le dossier est clos.
- ✓ Le Pays d'Armagnac propose de créer un service d'ingénierie pour diagnostic énergétique des bâtiments communaux et accompagner les collectivités au montage de dossiers de rénovation.
- ✓ Prévoir de revoir la convention de location de la salle des fêtes.
- ✓ Mireille LAFARGUE en poste à la cantine scolaire a informé le Maire de son départ à la retraite au 31/12/2023. L'annonce du poste à pourvoir a été publiée.
- ✓ Bruno DURIEZ représentera la commune à l'inauguration de la salle des fêtes de Peyrusse-Grande le 22 octobre 2023
- ✓ L'association Esprit Gascon souhaite offrir à la commune de Lupiac un arbre, ce chêne sera planté et inauguré le 29 octobre 2023 à 11h30.

La séance est levée à 22h40

84

Date de convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE. Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 11 octobre 2023. Il est adopté.

Dossier sinistre sécheresse divers bâtiments

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophe naturelle du 3 avril 2023, la commune a déclaré à la compagnie d'assurance des dommages sur sept bâtiments communaux. Les rapports d'expertises du cabinet DM-EXPERT en date du 12 et 14 octobre 2023 ne prennent en compte que les dommages sur le bâtiment Musée d'Artagnan. Suite à ce rapport Madame le Maire a souhaité se rapprocher d'un expert d'assurés, Cabinet LUC EXPERT. Madame le Maire propose de mandater une contre-expertise sur quatre bâtiments : l'église Saint Barthélémy, la chapelle de Pujos, la chapelle de Cahuzères et le groupe scolaire. Les honoraires pris par le cabinet sont de 5 %TTC et calculés sur la totalité des indemnités à percevoir de la compagnie d'assurance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le mandat proposé par le cabinet LUC EXPERT.

Dossier sinistre portique du lac de Lacoste

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la dégradation du portique d'entrée du parking 1 du lac. La plainte a été déposée à la gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurance. Le remboursement du portique est proposé sous déduction de la franchise de 281€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de commander un nouveau portique.

SICTOM OUEST nouveau plan de ramassage des déchets

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, du rendez-vous avec M. DAUBAS du SICTOM OUEST en présence de Monsieur Jean-Marie GRIVAZ, délégué au SICTOM. Le ramassage en porte à porte au centre du village s'arrête le 1 janvier 2024. Le point de collecte à l'entrée du village proche du terrain de rugby est supprimé. Plusieurs points de collecte au centre du village seront aménagés, les frais de travaux sont pris en charge par le SICTOM. En campagne, les points de collecte restent inchangés, cependant quelques petits travaux seront à prévoir courant 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du plan des points de collecte au village. Un document édité par le SICTOM sera distribué dans le prochain bulletin municipal pour informer les administrés.

Sécurité alarme du Musée d'Artagnan

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le système d'alarme du musée est obsolète.

Elle présente deux devis. Ces systèmes de protection ne sont pas adaptés aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à un autre professionnel.

ZAEnR Zone d'Accélération de production des Energies Renouvelables

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Ces ZARnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public. Madame le Maire propose d'informer les administrés par une note d'information distribuée avec le bulletin municipal ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.lupiac.fr.

La concertation du 15/12/2023 au 30/12/2023 prendra la forme d'un registre mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, avec également la possibilité de faire remonter les observations par mail à mairie@lupiac.fr. A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera étudié et des propositions de zonage seront être examinées et débattues au sein du Conseil Municipal.

École – Recrutement cantine scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mireille LAFARGUE, cantinière, prend sa retraite au 31/12/2023. L'offre d'emploi est publiée réglementairement depuis 2 mois. A ce jour, une candidate s'est présentée Madame Souad AL SHUMARI, elle sera en immersion avec Mireille le mois de décembre.

Dossier sinistre incendie du 24 août 2023 au Faubourg Saint Jacques

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'incendie la commune a engagé les frais suivants :

- David DESBARATS pour réquisition de pelle pour 1800€ TTC
- Yohan CASARIN pour ravitaillement d'eau pour 675.20€ TTC
- Mickaël FONTAINE pour transport de barrières de protection prêtées par la commune de Vic-Fezensac pour 174.72€ TTC

- Taverne de d'Artagnan pour 225.90€ TTC et Carrefour Express Aignan pour 162.58€ pour ravitaillement des pompiers

Madame le Maire a présenté ces factures à l'assureur de la commune GROUPAMA afin d'obtenir un remboursement de ces sommes par les assurances. Il en résulte qu'on nous demande de refacturer aux sinistrés les frais engagés pour la sécurisation des lieux afin que leurs assureurs puissent les prendre en charge.

Les frais de ravitaillement des pompiers resteront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à mandater ces frais de sécurisation.

Décision modificative du Budget Primitif 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour ajouter des crédits en fonctionnement au chapitre 12 « charges du personnel » et en investissement à l'article 2184 pour l'achat de l'armoire forte. Elle propose les virements suivants :

INVESTISSEMENT : 2135 (21) - 2022001 Bât. photovoltaïque -3370.80 € -

2184 (21) – 202302 Matériel de bureau et mobilier +3370.80 €

FONCTIONNEMENT : 615221 (011) -5000 € - 6413 (012) +5000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

Syndicat d'Energie : travaux sur la commune

Madame le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion du SIE Syndicat Intercommunal d'Energies d'Aignan-Plaisance. Sur la commune de Lupiac des travaux de renforcement ont eu lieu en 2023 pour une somme de 32400€ HT.

Questions diverses

- ✓ Madame le Maire informe l'assemblée que M. Jérémy ALQUIER a offert une pivoine à la commune. La pivoine Alexandre DUMAS.
- ✓ La remise des prix du concours Villes et Villages Fleuris a lieu vendredi 1 décembre 2023 à Castelnaudary. Madame le Maire s'y rendra accompagnée de Maryse FOURAGNAN
- ✓ Madame le Maire fait lecture du courrier de l'école de musique pour une demande d'entretien de la salle de musique située sous l'école.
- ✓ Prévoir un second devis de travaux pour les velux à l'étage du musée ainsi que pour le toit de la cantine.
- ✓ Rappeler Jean-Pierre MARCADET pour changer des spots dans la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h30

85

Date de convocation : 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS. Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent représenté : M. Patrick MAGNE

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Madame Christelle CORNU est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 28 novembre 2023. Il est adopté.

Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le BP 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37 (VD). Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget

primitif 2023 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt) = 261 909.97 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 65 477.49 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2188 Autres immobilisations corporelles : 1100 €
- Article 2131 Bâtiments publics : 26 400 €

TOTAL = 27 500€

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif qui devra intervenir avant le 15 avril 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme ci-dessus.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d' élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,

Considérant l'accord de la personne désignée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner un référent déontologue, comme suit :

M. Benoît COURTIAUD est nommé en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

Adhésion au service d'accompagnement du PETR du Pays d'Armagnac à la rénovation des bâtiments publics

Vu la délibération du PETR du Pays d'Armagnac en date du 25 octobre 2023, qui décide de créer un service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics pour le compte des communes membres volontaires via le dispositif de Conseil en énergie partagé de l'Ademe,

Vu la délibération du PETR du Pays d'Armagnac en date du 05 décembre 2023 qui valide le modèle de convention de partenariat, qui décide que le montant forfaitaire de la cotisation s'élèverait à 0.60€ par an et par habitant et qui autorise le Président à signer chaque convention de partenariat bipartite et ses avenants éventuels,

Madame le Maire rappelle que le PETR anime les Cahiers de la transition en Pays d'Armagnac, démarche plan-climat volontaire et mutualisée des communautés de communes membres.

L'objectif de ce service est de proposer un conseil personnalisé aux communes, leur permettant de faire des choix pertinents en matière de performance énergétique et de rénovation du patrimoine bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'adhésion de la Commune de Lupiac au service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics du PETR du Pays d'Armagnac conformément à la présente délibération et autorise Madame le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels.

Délibération des autorisations spéciales d'absences

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réglementation des autorisations spéciales d'absences.

La saisine présentée au Centre de Gestion du Gers et ayant eu un avis favorable a été adoptée par le Conseil Municipal.

Questions diverses

- ✓ SIEBAG, rapport de conseil syndical du 12 décembre 2023.
- ✓ Devis aspirateur à feuilles

✓ Raccordement fibre
La séance est levée à 21h00

86

Date de convocation : 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : M. Simon LABORDE

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Bruno DURIEZ est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir réalisé le processus de concertation suivant,

Bilan de la concertation

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune qui a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations aux suites données.

Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- par voie électronique du 15 décembre 2023 au 30 décembre 2023 inclus soit 15 jours
- par consultation du dossier aux heures d'ouverture de (la mairie) du 15 décembre 2023 au 30 décembre 2023 inclus durant 15 jours.

Le public était invité à donner son avis, ses observations :

- par mail à mairie@lupiac.fr
- par courrier à l'adresse, 14 place d'Artagnan 32290 Lupiac
- sur le registre déposé en mairie de Lupiac

Contributions recueillies et avis

Dans le cadre de la concertation, 3 projets ont été déposés.

Suite à cette consultation le Conseil Municipal identifie 12 zones qui seront référencées en zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, pour ombrières, photovoltaïque toiture, solaire thermique, bois énergie & biomasse, géothermie.

Questions diverses

- ✓ Entrée de la cour de la Taverne de d'Artagnan par le Rempart Sud : besoin de travaux d'un maçon
- ✓ L'association Esprit Gascon demande un emplacement pour une exposition temporaire

La séance est levée à 21h30



LUPIAC, LA PREMIERE FLEUR

Le label : Accompagner les communes vers des projets territoriaux qui ont du sens

À la croisée des chemins entre cadre de vie, tourisme, aménagement ou encore biodiversité, “Villes et Villages Fleuris” est le seul label qui accompagne les communes de manière transversale.

Depuis 60 ans, il récompense les communes et leurs actions pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants, qu’ils soient temporaires ou permanents.

Force vive du label, son réseau de communes et d’experts partagent pratiques, conseils et s’unissent dans une volonté d’améliorer la qualité d’accueil des communes.

Les Assises du Cadre de Vie et la remise des prix du label **Villes et Villages Fleuris** d’Occitanie ont eu lieu le premier décembre à Castelnaudary

Plusieurs communes du Gers ont été mises à l’honneur :

- 🌻 Castelnau sur L’Auvignon et **Lupiac** ont obtenu le label 1 fleur,
- 🌻 🌻 Villecomtal-sur-Arros a été labellisée directement 2 fleurs
- 🌻 🌻 Samatan a obtenu une fleur supplémentaire et est ainsi au niveau 2 fleurs

Des **prix spéciaux** ont été décernés :

- Castelnau sur L’Auvignon a reçu le Prix « Cadre de Vie » (prix des CAUE de l’Ariège et du Gers)
- **Lupiac** a reçu le Prix « Occitalité », un esprit exprimant le mode de vie de l’Occitanie (prix du Comité Régional du Tourisme d’Occitanie).

Le CAUE (Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement) du Gers qui anime le label **Villes et Villages Fleuris** pour le compte du Département du Gers accompagne dans ses diverses actions la commune de Lupiac depuis 2014. Sa représentante, Laetitia Laffitte, nous conseille au mieux dans cette démarche de valorisation du cadre de vie.

Les villes et villages labélisés dans le Gers en 2024

- 🌻 Castelnau sur L’Auvignon, L’Isle-Jourdain, Lasséran, **Lupiac**, Montréal du Gers
- 🌻 🌻 Castelnau-Barbarens, Castelnau-Lectourois, Condom, Eauze, Fleurance, Fourcès, Samatan, Villecomtal-sur-Arros
- 🌻 🌻 🌻 Castin, Marciac, Roques
- 🌻 🌻 🌻 🌻 Auch, Blaziert, Lectoure, Ordan-Larroque



Maryse Fouragnan, Véronique Thieux Louit et Vincent Garel, président du CRT d’Occitanie

Lupiac en images en 2023 – Notre cadre de vie





Le village de Lupiac mis à l'honneur au Ministère de la Culture

Ministère de la Culture, 21 novembre 2023

Discours de Rima Abdul Malak, Ministre de la Culture

Remise des insignes de Chevaliers des Arts et des Lettres

à Quentin Brière, Marie-Annette Bergeot, et Véronique Thieux Louit

Monsieur le Député, Cher Jean-René Cazeneuve,
Madame la Députée, Chère Fabienne Colboc,
Mesdames et Messieurs les Maires, Chers Marie-Annette Bergeot, Véronique Thieux Louit et Quentin Brière,
Madame la directrice régionale, Chère Delphine,
Monsieur le Conseiller, Cher Philippe Bélaval,
Chers amis,

Alors que le Salon des maires s'ouvre aujourd'hui et que le Ministère de la Culture y participe pour la deuxième année consécutive, je suis particulièrement heureuse de vous remettre les insignes de chevalier dans l'ordre des arts et des lettres. Cette distinction récompense les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution au rayonnement qu'elles ont apportée aux Arts et aux Lettres en France et dans le monde.

Cela trouve un sens particulier pour nos communes où la culture est un levier de cohésion, de développement durable, d'activité économique et d'attractivité. Que ce soit dans les quartiers des grandes villes ou au sein même d'un village, la culture fédère, rassemble à travers les générations, elle crée des liens, nous aide à comprendre notre histoire et nous ouvre au monde. Mais rien de tout cela n'est possible sans le dévouement des élus locaux, et au premier chef des maires, qui ont un rôle crucial à jouer. Car ils sont au plus près des besoins de leurs administrés et peuvent avoir une grande force impulsive.

Je le constate moi-même depuis de nombreuses années : j'ai commencé ma carrière politique auprès de Christophe Girard et Bertrand Delanoë, deux personnalités exigeantes et passionnées qui avaient une vision très claire des effets miraculeux d'une politique culturelle audacieuse au service des habitants. Ils m'ont transmis cette passion, et le goût de l'engagement pour la culture que j'ai retrouvés tout au long de ma carrière chez beaucoup de maires, partout en France.

Vous représentez chacun des territoires différents, urbains ou ruraux, avec des spécificités bien propres, des histoires et des héritages qui varient. Mais vous avez en commun de porter une vision culturelle forte pour votre commune à travers des projets audacieux et difficiles que vous avez relevé avec intelligence et détermination. Vous êtes l'exemple qu'un maire peut faire la différence, qu'il peut transformer le quotidien de ses administrés grâce à la culture. Et la distinction qui vous est remise aujourd'hui témoigne de cette exemplarité, et de la reconnaissance de l'État pour votre action.

J'ai souhaité pour ma part, depuis que je suis ministre, renforcer le soutien de l'État aux actions des élus locaux et donner aux Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) des moyens afin de mieux soutenir les projets des élus dans les territoires et les initiatives culturelles locales.

Je crois en la force du partenariat entre l'État et les collectivités locales pour déployer une politique culturelle vivante, ouverte, ancrée.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de mettre en valeur le travail exceptionnel que trois maires ont réalisé en matière culturelle. J'ai eu la chance de vous rencontrer tous les trois, de me déplacer dans vos territoires, et de voir comment vous avez réussi à donner des impacts significatifs et même au-delà des espérances en matière culturelle. Je connais vos personnalités. Je connais votre énergie, votre dévouement.

Et je commence par vous, chère Marie-Annette Bergeot !

Madame Marie-Annette Bergeot – La circassienne ... (*Maire de Villaines-Les-Rochers - 37190*)

Monsieur Quentin Brière – Le bâtisseur ... (*Maire de St Dizier – 52100*)

Madame Véronique Thieux-Louit – La mousquetaire

Chère Véronique Thieux-Louit,

« Je suis venu à Paris avec quatre écus dans ma poche, et je me serais battu avec quiconque m'aurait dit que je n'étais pas en état d'acheter le Louvre ».

Ces mots ne sont pas de d'Artagnan, mais ceux que lui proclame le charismatique Capitaine de Tréville. Ils résument assez bien votre enthousiasme et votre détermination sans limite. Celles avec lesquelles vous avez fait de Lupiac un épiscentre culturel peu commun.

Mais reprenons au début de l'aventure.

Vous êtes une enfant du Gers. Éluë pour la première fois au conseil municipal de Lupiac à 24 ans – et vous en êtes alors la seule femme. En 1995, vous devenez première adjointe et, en 2014, vous êtes élue maire de la commune.

Sous votre impulsion, le village s'engage dans la restauration de son patrimoine et la promotion de son histoire, avec la création d'une association en hommage à d'Artagnan dont Lupiac est le berceau, et d'un festival annuel qui lui est dédié. En 2015, vous faites ériger une statue du héros gascon en plein cœur du village et, à tout seigneur tout honneur, vous faites rénover la place qui l'accueille pour mieux la mettre en valeur.

Les projets appellent d'autres projets.

Vous créez aussi la Route européenne d'Artagnan, un parcours équestre qui retrace sa vie entre sa naissance à Lupiac, et Maastricht où il est mort. Et je sais que beaucoup de personnes ont déjà fait l'intégralité de cette route à cheval !

Et lorsque le château familial des d'Artagnan est mis en vente, vous y voyez une opportunité de fédérer de nouvelles initiatives. Jean-René Cazeneuve, notre mousquetaire des finances dont vous êtes la suppléante à l'Assemblée nationale, vous

propose de faire de ce site du château de Castelmoré le navire amiral de l'image de d'Artagnan dans le Gers : « une cité des mousquetaires ! »

Le Premier Ministre Jean Castex donne ainsi mandat à Monsieur Philippe Bélaval, qui est alors le président du Centre des Monuments Nationaux, parmi nous ce soir et dont je veux saluer l'action, pour conduire une mission avec les acteurs du territoire et déterminer les voies et moyens d'un projet autour du célèbre mousquetaire. Je sais que le projet est toujours en cours et vous pouvez compter sur le soutien de l'État.

Chère Véronique Thieux-Louit, le travail que vous avez réalisé à Lupiac est impressionnant.

Je suis venue à Lupiac à l'été 2022 en me rendant au festival de Marciac. Jean-René Cazeneuve m'avait beaucoup parlé de vous, de votre village, de votre travail exceptionnel, de toute la belle énergie du festival d'Artagnan chez d'Artagnan auquel je ne pouvais malheureusement pas assister cette année pour des contraintes d'agenda.

C'est l'un de mes plus beaux souvenirs à la tête de ce ministère.

Il faut aller à Lupiac pour prendre la mesure de l'engouement si joyeux que vous avez fait naître chez tant de gens. Il faut s'y promener pour voir comment vous avez réussi à fédérer autour d'un si beau projet.

C'était la première fois qu'un Ministre de la Culture se rendait à Lupiac, et à mon arrivée j'ai pu prendre la mesure de l'effervescence que vous avez su créer. J'ai pu voir tout le village s'afférer, la majorité en costume d'époque, les autres en plein préparatifs. Car ce qu'il y a de merveilleux, c'est que chaque habitant a un rôle à jouer dans le festival.

Puis, alors que nous déambulions sur la place du village, j'ai vu au loin un homme à cheval s'avancer doucement vers nous. Une fois à ma hauteur, il est descendu, a posé un genou à terre, a sorti son épée du fourreau, me l'a présenté avec gravité, et m'a déclamé dans une solennité que je n'oublierai jamais, et avec un fort accent germanique : « Madame, mon passeport est allemand, mais mon cœur est gascon ! ».

Cet homme dont je ne me rappelle plus le nom vient jouer d'Artagnan tous les étés depuis son Allemagne native. Il symbolise à lui seul toute la force d'attraction que vous avez pu créer, qui dépasse les frontières. Je me souviens avoir croisé des Italiens, aussi.

J'avais également rencontré un vigneron qui avait financé anonymement la statue équestre de d'Artagnan. Il m'avait dit, les larmes plein les yeux, que c'était la chose la plus importante de sa vie.

Toutes ces initiatives, toutes ces expériences, ce sont autant de preuves exemplaires de ce que peut la culture dans les territoires : un village entier qui trouve de la joie, qui trouve du sens, grâce à une figure culturelle, grâce à l'impulsion d'une maire et les bonnes volontés qu'elle peut agréger.

L'activité générée est très grande. Il y a un flux permanent qui fait vivre des boutiques, qui suscite de l'enthousiasme, de la fierté.

Et que c'est bien cela la France : c'est ce travail harmonieux, autour d'une idée que deux siècles séparent. C'est un relais d'inspirations. Charles de Batz de Castelmoré a vécu une vie d'aventure. Alexandre Dumas s'en est inspiré pour donner au monde des histoires extraordinaires, un imaginaire inépuisable, des personnages attachants qui sont devenus nos compagnons de route pour la vie, qui nous interrogent, qui nous montrent parfois le chemin, qui nous aident à mieux traverser l'existence en la rendant plus belle.

Oui, il faut aller à Lupiac pour réaliser ce que peut être l'alliance du génie d'un écrivain et de la vision d'une élue.

C'est grâce à vous que 5 siècles après sa naissance, et 2 siècles après les chefs d'œuvres d'Alexandre Dumas, d'Artagnan vit encore, et a même trouvé une nouvelle vocation. Après avoir déjoué les complots du Cardinal de Richelieu et de l'infâme Milady, après avoir tout fait pour sauver Charles 1^{er} des griffes de Cromwell puis restauré son fils sur le trône dans le Vicomte de Bragelonne – et je m'arrête là pour ne pas « divulguer » la suite de la trilogie – voilà qu'au 21^e siècle, d'Artagnan reprend les armes au service de la France, retrouve un sens à sa légende en fédérant le Gers autour de lui et en faisant de Lupiac un centre de gravité historique et culturel exceptionnel. En le remettant ainsi au cœur de l'action, chère Véronique Thieux-Louit, vous, vos équipes, et tous les bénévoles nous faites revivre son histoire, et à travers lui, l'histoire de la France. Ce n'est pas pour rien que j'ai choisi une photo à Lupiac comme photo de mon compte Twitter. Votre projet incarne exactement l'énergie que je tente d'insuffler. Et si vous y êtes arrivée, c'est sans doute parce que l'œuvre de Dumas vous a vous-même inspiré, vous qui avez le panache de d'Artagnan, le charisme d'Athos, la finesse d'Aramis, et la convivialité de Porthos.

Ainsi, chère Véronique Thieux-Louit, je suis très heureuse de vous remettre les insignes de chevalière



LE COIN DES BREVES

14 et 15 octobre – Blegny-Mines et Maastricht

Pour la deuxième année, le village de Lupiac était représenté pour le weekend d'Artagnan en Belgique, à Blegny-Mines en pays d'Herve, l'occasion de promouvoir le Gers à travers nos produits locaux et notre culture gasconne.

L'équipe de la Taverne de d'Artagnan, La ferme des Bernons, Le Gaec de Lancy, Le Musée d'Artagnan et la Commune de Lupiac étaient représentés.

Les Lames sur Seine, Thomas Samek et Ramona Kotsch assuraient la partie animation « Mousquetaires ».



Audrey et Nicolas Jourdan-Cerizzola

Ce fut l'occasion d'aller voir l'exposition « **Maastricht 1673** » au Pays-Bas.

Camille Oostwegel, Consul honoraire à Maastricht, Mousquetaire de l'Armagnac a accueilli la délégation pour la visite.



Maquette de la demi-lune de la porte de Tongre où est mort d'Artagnan

Thomas Samek et Camille Oostwegel



En 1977, la ville de Maastricht avait inauguré une statue de bronze réalisée par la sculptrice allemande Anne Wenzel. Cette petite statuette n'est restée que trente ans sur l'endroit désigné comme étant celui où d'Artagnan aurait été retrouvé tué par une balle de mousquet. Elle a été volée en 2006 et la ville de Maastricht a fait placer en lieu de la petite statuette de bronze : un bouquet de fleurs en faïence. Un peu plus loin, la cape de D'Artagnan pend du mur de pierre tandis que son chapeau plumé est posé au sol.

Thibault Lagoutte et Joseph Cazette à Waldeck Park à Maastricht, aux Pays-Bas, lieu où notre célèbre mousquetaire est tombé lors d'un combat contre les Néerlandais le 25 juin 1673.

La délégation armagnacaise et Marc Bolland

De gauche à droite, Michel Brazzalotto, ancien Maire de Bourrouillan, Marc Bolland, ancien Bourgmestre de Blegny en Belgique, René Castets, Conseiller Départemental, Véronique Thieux Louit, Maire de Lupiac, Vincent Gouanelle, Maire de Bourrouillan et Conseiller Départemental, Bernard Sempé, Maire de Loubédats, Benoît Hebert, maire de Salles-d'Armagnac.

Aldenhofpark à Maastricht, statue de d'Artagnan, réalisée par Alexander Taratyno, en 2003, où figure sur le socle, les mots qu'écrivit Louis XIV à la reine en apprenant sa mort : « Madame, je viens de perdre d'Artagnan, en qui j'avais la plus grande confiance ».

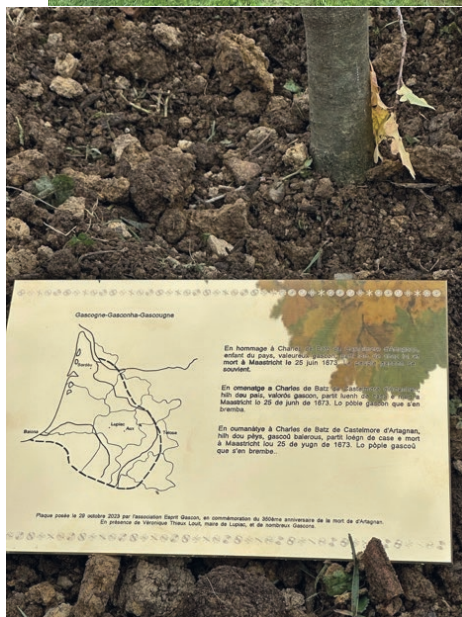


Esprit Gascon – Plantation d'un chêne devant l'église

La cérémonie d'inauguration de l'arbre a eu lieu le 29 octobre en présence de Hugo Charles, président de l'association Esprit gascon, de Barbara Neto, Maire de Vic-Fezensac, présidente de la communauté de communes et de l'association Autour de d'Artagnan, d'Émeline Lafon, et de Benoît Desenlis, conseillers départementaux, de Véronique Thieux Louit, maire de Lupiac, des co-présidents de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, Lucas Aklil et François Mangenot, de Thomas Samek qui incarne d'Artagnan depuis plus de 10 ans au village avec son équipe de Mousquetaires, des bénévoles de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan en costumes et des membres de l'Association Esprit Gascon.

Les Gascons assemblés ont planté un chêne pédonculé à port colonnaire "Quercus robur fastigiata", à la mémoire d'un des plus célèbres enfants de la Gascogne. Une plaque en laiton a été posée par l'Association Esprit Gascon dans le cadre du programme "Autour de d'Artagnan dans le Gers" 2023, en commémoration du 350ème anniversaire de la mort de d'Artagnan. Une plaque sur laquelle est gravé un texte en français et en deux versions de langue gasconne : "En hommage à Charles de Batz de Castelmore d'Artagnan, enfant du pays, valeureux Gascon parti loin de chez lui et mort à Maastricht le 25 juin 1673. Le peuple gascon se souvient."

Lucas Aklil, François Mangenot et Antoine Guichard qui a géré toute l'organisation de cet événement en tant que secrétaire de l'association « Autour de d'Artagnan »



Halloween à Lupiac en images – 31 octobre 2023



200 citrouilles sur la place à l'initiative de l'équipe de la Taverne de d'Artagnan.
Les enfants ont fait le tour du village à la quête de bonbons.

Cérémonie du 11 novembre

Après la célébration en l'église Saint Barthélémy, la cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts avec l'Harmonie Lupiacoise, dirigée par Isabelle Fourquet. Après la sonnerie aux morts, Christelle Cornu, adjointe, a fait l'appel des morts. Véronique Thieux Louit, Maire, a lu le message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées et de Patricia Mirallès, Secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire. Ce fut ensuite le dépôt de gerbe par Véronique Thieux Louit accompagnée par André Turon, Président des anciens combattants. Après la minute de silence, un enfant a déposé des fleurs au pied du monument aux morts. La Marseillaise a clôt la cérémonie et on s'est retrouvé pour le verre de l'amitié.



17 novembre 2023 – Causerie



Marcel AÏO a présenté des recherches sur la révolution agricole au 18^{ème} siècle en Gascogne-Gersoise. Cette animation était proposée par le club « Au Fil de Temps », de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan. La soirée fut animée ensuite par LES FARLABICAIRES, groupe occitan de Vic-Fezensac qui a présenté son atelier de langue gasconne.

25 novembre 2023 – Ste Cécile

Notre salle des fêtes a fait le plein ! En effet nombreux furent les mélomanes venus écouter la bien connue Harmonie Lupiacoise, dirigée par Isabelle Fourquet puis par Sébastien Larrouy ; les musiciens ont interprété des œuvres de Nuno Osario, John Powell et Vladimir Costa. Longuement applaudis et rappelés, ils ont offert en remerciement une pièce vigoureuse permettant d'exploiter les possibilités des cuivres : « Honk » de Jeff Jarvis. En première partie les élèves de l'École de musique d'Artagnan, dirigés et encadrés par Julie Lamort et Nelly Despax, ont pu démontrer la qualité de l'apprentissage prodigué par l'École en interprétant les œuvres de Jack Wilds et de Joël Spinetti. Une belle soirée musicale terminée par le pot de l'amitié !



Marché de Noël



Le 16 décembre 2023 s'est déroulé le marché de Noël sur la place d'Artagnan sous un ciel clément. Une vingtaine de stands d'artisanat proposaient une gamme de cadeaux beaux, pratiques et parfois insolites. Tricots, savons, produits de beauté, huiles essentielles, textiles zéro déchet, bijoux, poterie, articles pour bébé, le choix était large. Bien sûr le côté restauration n'a pas été oublié. Une douzaine de producteurs du coin sont venus nous tenter avec croustades, fromage, bière, armagnac, miel, pain d'épice, vin et l'indétrônable foie gras, le tout à offrir – ou à se régaler soi-même ! Nous avons eu le plaisir d'accueillir l'Association des Parents d'Élèves avec leurs crêpes et chocolat chaud tandis que l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan proposait des gaufres alléchantes. Trop difficile de choisir, allez, on prend une de chaque. Les petits et moins petits ont pu profiter de diverses animations gratuites : un conte animé « L'Étoile de Noël » à la salle des fêtes, des potions à concocter avec les aimables sorcières de la Horde Lupiacoise et bien sûr notre Père Noël Lupiacois qui distribuait bonheur et bonbons sortis de son sac inépuisable. Les jeux en bois de Willy installés sur la place ont également connu un franc succès. Au crépuscule nous avons assisté à l'illumination du sapin, tout fier avec ses nouvelles guirlandes LED et entouré de sa crèche peuplée de mounaques miniatures et son décor de Noël – le tout de fabrication locale. Pour clore les animations Les Lames Lupiacoises ont joué leur réalisation originale « Souper chez les Belmont » à la salle des fêtes. Merci à toutes et à tous qui ont contribué au succès de l'événement.



Vœux du Maire – Galette des Rois



Pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, Thibault Lagoutte, gérant de la Taverne de d'Artagnan et son équipe ont eu l'idée de battre un record ! Réaliser une superbe galette des rois de 9 mètres de long. Des fèves ont été confectionnées spécialement par Veronica Newman, dont l'atelier est installé à Belmont, en porcelaine et sont à l'effigie de Lupiac.

Pour les couronnes, ce sont les enfants des salariés de la Taverne de d'Artagnan qui les ont dessinées.

C'est en présence de Jean-René Cazeneuve, député du Gers, d'Emeline Lafon et Benoit Desenlis, conseillers départementaux et de Barbara Neto, présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac que Véronique Thieux Louit, maire de Lupiac, a présenté ses vœux aux Lupiacois et Lupiacaises venus très nombreux assister à cette cérémonie.

Après avoir remercié les élus pour leur amicale présence, Mme Thieux Louit a rappelé les événements ayant marqué la vie du village en cette année écoulée : 350^e anniversaire de la mort de d'Artagnan avec de très nombreuses retombées dans les médias, un festival d'Artagnan exceptionnel, la réouverture de la Taverne d'Artagnan reprise par Thibault Lagoutte, mise en place de l'adressage, obtention de la première fleur « Villes et Villages Fleuris », assemblée générale des Petites Cités de Caractère d'Occitanie, le succès des marchés d'été des mardis soir et des banquets XVII^{ème} siècle, adhésion au dispositif « Villages d'Avenir ».

Puis sont évoqués les projets pour 2024 : acquisition et restauration d'une maison sur la place d'Artagnan, sécurisation des entrées du village en installant des dispositifs de réduction de la vitesse des véhicules, finalisation de la mise en LED de l'éclairage public et une attention particulière portée à la voirie et aux bâtiments communaux. Puis a suivi la dégustation d'une superbe galette des rois de 9 mètres de long réalisée par Thibault Lagoutte !



Ce fût aussi l'occasion de remercier chaleureusement Mireille Lafargue qui a travaillé en tant que cantinière pour la commune de Lupiac et de lui souhaiter une bonne retraite.

Les nouvelles installations du vidéoprojecteur et du wifi dans la salle des fêtes ont permis de communiquer en direct avec Mireille, car elle était en vacances en Martinique.

Puis a suivi la présentation des nouveaux arrivants et la dégustation de la galette de 9 mètres.

Pour déguster cette galette insolite, c'est tout le village qui était invité.

22 février 2024 – Conférence du Club Au Fil du Temps



La section locale de Vic-Fezensac de la Société archéologique du Gers et l'association Au Fil du temps ont présenté à la salle des fêtes de Lupiac, à 20 h 30, une conférence intitulée "A Lupiac, le multiservice de Bazile Soucaret en 1893", par Jacques Couzinet, membre de la Société archéologique.

Quatre générations d'épiciers se sont succédées dans cette institution, traversant ainsi tout le XXe siècle et faisant de ce lieu le point incontournable de la vie du village. Épicerie avec tout ce que l'on peut demander à cette époque (légumes secs, pâtes, épices, huiles, cafés, fruits, bonbons et sucreries...), mais aussi un grand assortiment de vaisselle, de quincaillerie, de droguerie. Chez Soucaret, on trouvait la mercerie et les chaussures, on achetait le fusil Lefauchaux (fusil de chasse de 1832, fabriqué à Paris ; le fusil à broche de Casimir Lefauchaux est un des premiers fusils dits à brisure, dont le chargement s'effectuait en basculant les canons) et tout le nécessaire pour la chasse, montres et pendules, livres et cahiers pour l'école, cierges et livres pour la messe, mais aussi les engrais et les machines agricoles. Pendant une heure, le public pourra se promener dans les rayons du multiservice avant de partager les petits gâteaux et le verre de la convivialité.

24 février 2024 – Banquet de la chasse



Roger Fouragnan et toute son équipe de la société de chasse, les Tartarins de Lupiac ont organisé le banquet annuel de la chasse. Cette année la préparation du banquet avait été confiée à Thibault Lagoutte, le chef de la Taverne de d'Artagnan.

Tous les convives étaient unanimes ; le repas était parfait !

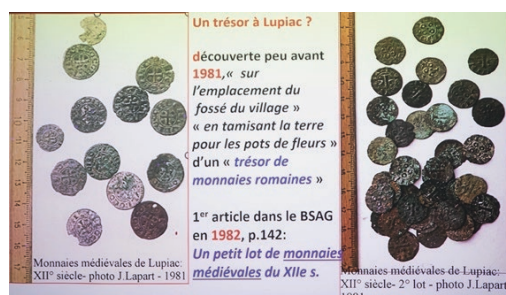
20 mars 2024 – Conférence du Club Au Fil du Temps

Jacques Lapart raconte Lupiac à ses habitants

Marcel Aio a organisé la venue de Jacques Lapart. L'historien bien connu, président de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers (SAHLSG), est venu à Lupiac présenter le résultat de ses recherches sur l'histoire du village.

Jacques Lapart au micro dans la salle des fêtes a commencé par raconter une anecdote sur des fausses monnaies moyenâgeuses retrouvées à Lupiac...

Son récit a ensuite décrit des éléments clé de l'histoire de notre village jusqu'à la Révolution.



Fête de Saint Mont - 24 mars 2024

Dimanche 24 mars, second jour de la fête des Producteurs Plaimont, le soleil était au rendez-vous et les participants nombreux ! Commencées dès samedi, les dégustations ont permis à chacun d'apprécier la qualité des crus régionaux. La journée de dimanche fut très animée avec la prestation des Lames Lupiacoises puis la présentation de l'affiche et du thème du prochain festival d'Artagnan par François Mangenot, co-Président de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan : d'Artagnan et Cyrano de Bergerac, deux cadets de Gascogne. Alain Cantarruti, artiste peintre et auteur de l'affiche, explique le processus de création de cette affiche puis Olivier Dabadie, Président de Producteurs de Plaimont intervient pour présenter les différentes productions de cette coopérative. Le concours de lancer de bérets permet à chacun de tester sa dextérité, souvent contrariée par le vent ! Une belle journée de fête !



30 mars 2024 – Le sacre du printemps



Pour fêter le retour des beaux jours, l'Harmonie Lupiacoise a proposé le 30 mars son traditionnel concert de printemps. En première partie l'ensemble de trompettes « Quintessence » a fait vibrer les murs de la salle des fêtes puis en seconde partie l'Harmonie Lupiacoise, dirigée par Sébastien Larrouy a obtenu un succès mérité. Gâteaux, biscuits et boissons ont permis de clore agréablement cette belle soirée.

ASSOCIATIONS

Les Lames Lupiacoises, Cie des mousquetaires de Lupiac



Retour sur le marché de Noël. C'était la troisième fois, que Les Lames Lupiacoises clôturaient le marché par un spectacle de cape et épée. Cette fois avec un nouveau concept. Nous avons mis en honneur la récitation de Gilda, la voix extraordinaire de Hisham, et des escrimeurs qui ont commencé il y a entre trois et douze mois seulement. Plus de 130 spectateurs se sont régalez pendant une heure trente d'un spectacle 100 % gratuit.

Retour sur le premier stage d'Artagnan, proposé les 2 et 3 mars. Une quinzaine d'escrimeurs confirmés, (même venus d'Alsace), ont apprécié les leçons de Jean-Noël Hautefaye (maître d'armes Diplômé d'État Supérieur et Vice-Président de l'Académie des Armes de France), mais aussi le cadre de notre salle de fêtes, la présentation de notre village par Maxime et notre accueil.

Retour sur la fête de Saint Mont. Après une bande d'annonce le samedi, 20 escrimeurs (âgés entre 9 et 73 ans) ont présenté, pendant une heure, des saynètes et les saluts, très appréciés par les villageois, les touristes et le groupe du Tour-Opérateurs, venu des quatre coins du monde.

Et la suite ?

Une dizaine de sorties sont déjà programmées pour 2024.

MAIRIE

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.

mairie@lupiac.fr - 05 62 09 26 13 - www.lupiac.fr

Retrouvez nos vidéos sur www.youtube-mairie de Lupiac créé par Jean Mary Lefebvre

PORTAGE DE REPAS

Nouveau : L'ESAT Les Charmettes est susceptible de confectionner et livrer l'ensemble de notre territoire, grâce à son partenariat avec La Poste. Les repas seraient livrés en liaison froide du lundi au vendredi. Les repas du samedi et dimanche sont livrés le vendredi.

Le prix du repas (hors régime spécial) est de 9.80/repas/personne et inclus : soupe, entrée, plat, dessert et pain. Sur notre commune, intervient également :

L' ADOM Trait d'Union : qui livre en liaison froide sur Lupiac, Castillon-Debats, Peyrusse-Vieille, Peyrusse-Grande et Gazax-et-Baccarisse (10.50/jour/repas).

Dans ce contexte, l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac a été sollicité afin de savoir si des administrés sont susceptibles d'être intéressés par la livraison de repas proposée par Les Charmettes. Merci de signaler en Mairie vos besoins.

Dans la positive, leurs coordonnées seront alors transmises aux Charmettes, en charge de contractualiser avec le bénéficiaire. Bien entendu, les bénéficiaires restent libres du choix de leur opérateur et peuvent se tourner vers un autre, s'ils le souhaitent.



MOUSTIQUE TIGRE

Leur retour est scruté à la loupe.

Chaque été, les **moustiques tigres** sont une priorité de santé publique, en raison notamment de leur capacité à transmettre des maladies tropicales comme la dengue, le chikungunya ou le Zika. Avant le début de l'été 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie a tenu à communiquer sur ce phénomène qui inquiète toujours autant. Voir plus sur www.occitanie.ars.sante.fr



Comment se protéger des piqûres

1

Porter des vêtements couvrants, amples et clairs.

2

Si j'en dispose, allumer la climatisation, les moustiques fuient les endroits frais.

3

Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus des enfants.

4

Utiliser à l'extérieur des serpentins insecticides et/ou des raquettes électriques. Demander conseil à mon médecin ou mon pharmacien pour utiliser des produits anti-moustiques sur ma peau, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.

À ÉVITER

- Usages répétés d'insecticides
- Bouteilles anti-insectes
- Huiles essentielles
- Applications mobiles et ultrasons
- Rubans collants
- Citronnelle

SI VOUS PARTEZ EN VOYAGE

Soyez particulièrement vigilants après votre retour d'une zone tropicale : consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées.

Pour plus d'informations : www.occitanie.ars.sante.fr



VISITE DU BIBLIOBUS



Le Bibliobus de la médiathèque départementale nous a rendu visite le 10 octobre 2023. Évelyne Lucca-Noyé, avec l'aide enthousiaste d'Elke, Françoise, Isa et Lisa, a pu faire le plein de nouveautés pour le Point Lecture Alexandre Dumas. Pour cette petite bande de bibliophiles c'était Noël avant Noël !

Les deux collaborateurs venus d'Auch ont repris les anciens livres pendant que les Lupiacoises rangeaient les nouveaux sur les étagères. La matinée s'est terminée autour d'un déjeuner convivial à la Taverne de d'Artagnan. Le Bibliobus passe deux fois dans l'année. Si vous avez envie d'un bouquin ou d'un genre de lecture spécifique n'hésitez pas à en parler avec Évelyne. Et si vous n'avez pas encore fait la découverte du Point Lecture, il vous attend de lundi à vendredi de 9h à 12h derrière l'Agence postale.

Les habitants des communes voisines peuvent aussi s'inscrire et emprunter gratuitement, ainsi que des vacanciers (en ce dernier cas contre un chèque de caution).

Renseignements : 05 62 09 26 00.

ADRESSAGE



Pose des numéros et des plaques de rues avec Patrice Duriez ; accueil café chez Annie Duffour

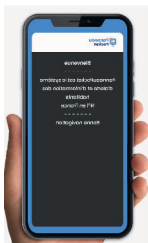


Les plaques de dénomination des voies ont été posées en campagne, ainsi que les plaques avec le nom des rues au village. Les plaques de numéros vous ont été offertes par la commune et distribuées dans vos boîtes à lettres en campagne (n'oubliez pas de les poser).

Faites vos changements d'adresses.

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié.

Ces démarches sont gratuites.



PANNEAUPOCKET

La communauté de communes a souhaité faciliter l'accès aux communes à PanneauPocket.

Téléchargez l'application, elle est au service des habitants avant tout. Vous y trouverez des informations et des alertes de la commune de Lupiac et d'autres collectivités.

Service gratuit.

CHANTIER ÉTÉ JEUNES 2024

Ouvert aux filles et aux garçons âgés de 14 à 17 ans

Inscription à la mairie pour une ou deux semaines

Dates : du 8 au 19 juillet de 9 h à 12 h.

15 € par matinée travaillée. Un repas à la Guinguette (fin de chantier)

COMMERCES

- **GARAGE AIO : Mécanique automobile - Gaz**
Station ouverte tous les jours de 7h30 à 19h30 - 05 62 09 26 29
- **L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme, point lecture, îlot numérique.**
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00
- **L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile**
Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70
Ouvert de janvier à février : sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre : Le lundi - mardi - jeudi - vendredi 10h - 12h30 et 14h - 15h30 samedi 10h - 12h30 et 14h 18h
En juillet/août : Lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h 17h.
- **ANTIQUITÉS – BROCANTE : Achète et vend toutes antiquités et brocante, expertise, succession, partage...**
Evelyne et Philippe FAUROUX :
Ameublement et décorations d'intérieur, draps brodés, livres anciens...
Ouvert tous les jours de mai à septembre de 10h30 à 18h30
puis le vendredi samedi et dimanche de 11h à 18h00
et sur rendez-vous : 06 77 85 55 49 - 06 70 10 60 80
- **LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack - Bar**
Facebook : la guinguette du lac – Olivier COHERE : 05 62 03 84 29
Ouvert de mai à septembre - Fermé le lundi
- **LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café – Bar – Restaurant – Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir** 05 62 69 53 54
Ouverture : tous les jours de 8h à 18h

LA CABANNE A PIZZA, sur la place d'Artagnan, le mercredi soir de 17 H 30 à 21 H.
06 49 11 12 90

ETAT CIVIL du 1 octobre 2024 au 31 mars 2024

Naissance hors communes

PÖLLABAUER Abel, Aubin, Adrian, né le 11 novembre 2023 à AUCH (Gers)
LABORDE MAUCO Amélie, Charlotte, Angèle le 24 janvier 2024 à AUCH (Gers)

Mariage

DUMOLIE Laetitia, Émilie et RIBEIRO Frédéric le 23 décembre 2023



Décès

COLOMÈS André, Charles, Sylvain né le 28 juin 1932 à COULOUME-MONDEBAT (Gers),
décédé le 30 janvier 2024 à VIC-FEZENSAC (Gers)

ARTISANS, PROFESSIONS LIBERALES et SERVICES

ALIAS Christine sculptrice / portraitiste :06.82.11.79.80 christinealias32.wixsite
BEYRIES Sacha, entretien, espaces verts, aménagement extérieur, bricolage 06.75.39.32.84 sachabeyries@outlook.fr
BRETTES Jérôme Cours de yoga 06 52 53 26 49
BOUCHET Guy Ébéniste, facteur d'orgues 06 22 42 18 10
CASARIN Alain Travaux publics 06 07 60 60 94
DELAHAYE Cléa Massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante 0780451944 delahayeclea@gmail.com
DESBARATS Annick Assurance AXA, 06 79 63 09 55 annick.desbarats@axa.fr www.axa.fr
DESBARATS David Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement 05 62 69 03 65 - 06 30 93 82 78
DUFFOUR Yves Artiste peintre 06 31 20 19 97
DUFFOUR Élisabeth Praticienne de la relation d'aide et développement personnel 06 70 49 04 96
DUMOLIÉ Laëtitia Prêt à porter à domicile, Personal Stylist Elora dumoliel@gmail.com 06 71 94 30 60
E-VELO GERS Location de vélos à assistance électrique 06 10 45 56 38 www.evologers.com
FITCH Bakhytgul - B -Artiste (pastelliste) 06 10 45 56 38 bakhytgul@gmail.com
GARAIT Marie-Ange Infirmière 06 63 57 65 40
GRANDOTTO BIETTOLI Manon Ferme équestre 06 32 38 11 08 manon.grandotto@gmail.com
www.fermeequestredelupiac.com
LA FERME DES BERNONS Élevage et vente directe de porc fermier 06 61 71 46 01 lafermedesbernons@orange.fr
MANGENOT François Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur 06 08 73 26 78
NAYOZE SARL Grains, engrais, vente de pierre, cailloux de toutes sortes 06 03 78 12 87
MORANDIN Albert Géobiologiste 07 89 07 64 27 albertmorandin@orange.fr
PINEAU Tony Travaux d'élague 06 67 23 95 10
REMY Denis Ostéopathie rachidienne 06 87 88 28 22
TERRAS Wendy Écurie 06 33 05 62 37 info@ecuriewendyterras.com ecuriewendyterras.com
THIEUX LOUIT Véronique Conseiller immobilier 06 03 45 37 69 <http://veronique.thieuxlouit.capijfrance.fr>
VICENTE Ambre Élevage Darmagnac, Élevage et pension de chevaux 06 33 77 26 26

S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.

Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons.

Lupiac dans les médias

LUPAC Les « petites cités de caractère » en assemblée



Assemblée de Lupiac sur le projet « petites cités de caractère ».

Le conseil municipal de Lupiac a réuni ses membres le 20 septembre 2023. À l'ordre du jour, la mise en œuvre du projet « petites cités de caractère ». Le maire, Jean-Louis Lafont, a présenté les motivations de ce projet, qui vise à valoriser le patrimoine architectural et paysager de la commune. Il a souligné l'importance de préserver les maisons à caractère rural, les fermes, les mas, et les autres bâtiments qui font le charme de Lupiac. Les élus ont discuté de la faisabilité du projet et de la manière de le financer. Ils ont décidé de créer une commission de suivi du projet, chargée de coordonner les actions et de rendre compte au conseil municipal.

LUPAC L'association Esprit gascon offre un chène au village en hommage à D'Artagnan



Un chène offert par l'association Esprit gascon en hommage à D'Artagnan.

L'association « Esprit gascon » a offert un magnifique chène au village de Lupiac en hommage à D'Artagnan. L'arbre, âgé de plusieurs siècles, a été planté devant la mairie. Les membres de l'association ont organisé une cérémonie pour l'occasion. Ils ont lu une lettre de motivation dans laquelle ils expliquent leur amour pour la région et leur volonté de contribuer à sa préservation. Le maire a remercié l'association pour son geste et a promis de bien entretenir l'arbre.

LUPAC Un beau concert pour la patronne des musiciens



Concert de la patronne des musiciens de Lupiac.

Un beau concert a été donné à Lupiac par la patronne des musiciens. Les musiciens ont joué plusieurs morceaux de musique traditionnelle gasconne. Le public a été nombreux et a apprécié la qualité de la prestation. Le maire a félicité les musiciens pour leur talent et leur engagement.

LUPAC Les bénévoles ont fait un rêve



Les bénévoles ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet.

Les bénévoles de Lupiac ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet « petites cités de caractère ». Ils ont travaillé dur pendant plusieurs semaines pour réaliser ce projet. Le maire a remercié les bénévoles pour leur dévouement et leur engagement.

LUPAC Et si on reconstruisait le carrosse de D'Artagnan !



Le carrosse de D'Artagnan, tel qu'il était.

Et si on reconstruisait le carrosse de D'Artagnan ! C'est l'idée qui a germé dans l'esprit de certains habitants de Lupiac. Ils ont décidé de créer une association pour financer la reconstruction du carrosse. Ils ont déjà réalisé quelques travaux et ont prévu de le terminer prochainement. Le maire a encouragé l'association et a promis de leur fournir toutes les informations nécessaires.

LUPAC Marché de Noël en vue



Le marché de Noël de Lupiac, en vue.

Le marché de Noël de Lupiac est en vue. Les commerçants ont commencé à installer leurs stands et les habitants se préparent à accueillir les visiteurs. Le maire a annoncé que le marché aura lieu le week-end du 23-24 décembre. Il a promis de faire tout son possible pour que le marché soit un succès.

LUPAC La galette des rois longue de 9 mètres à Lupiac



La galette des rois longue de 9 mètres à Lupiac.

La galette des rois longue de 9 mètres a été coupée à Lupiac. Les habitants ont participé à la cérémonie et ont dégusté la galette. Le maire a annoncé que la galette sera vendue au profit de l'association « petites cités de caractère ».

Lupiac entend bien jouer la carte D'Artagnan avec ou sans château



Le château de Lupiac, tel qu'il est.

Lupiac entend bien jouer la carte D'Artagnan avec ou sans château. Le maire a déclaré que la commune ne se laisse pas influencer par les projets de reconstruction du château. Il a souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Le projet « D'Artagnan » va-t-il rater le château de Lupiac ?



Le projet « D'Artagnan » va-t-il rater le château de Lupiac ?

Le projet « D'Artagnan » va-t-il rater le château de Lupiac ? C'est la question que se posent certains habitants. Ils craignent que le projet ne soit trop coûteux et que la commune ne soit endettée. Le maire a répondu que le projet est financé par des fonds privés et que la commune ne sera pas impliquée.

Le carrosse de D'Artagnan roulera bientôt à Lupiac



Le carrosse de D'Artagnan roulera bientôt à Lupiac.

Le carrosse de D'Artagnan roulera bientôt à Lupiac. Les habitants ont été invités à venir voir le carrosse et à participer à la cérémonie. Le maire a annoncé que le carrosse sera exposé dans le jardin du château.

Barbara Neto : « Il faut tourner la page de Castelmor »



Barbara Neto, présidente de la commune de Castelmor.

Barbara Neto : « Il faut tourner la page de Castelmor ». La présidente de la commune de Castelmor a déclaré que la commune ne se laisse pas influencer par les projets de reconstruction du château. Elle a souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Château de D'Artagnan : Yves Claude rafle la mise



Yves Claude, président de la commune de D'Artagnan.

Château de D'Artagnan : Yves Claude rafle la mise. Le président de la commune de D'Artagnan a déclaré que la commune ne se laisse pas influencer par les projets de reconstruction du château. Il a souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Castelmor : un échec qui laissera des traces



Castelmor, tel qu'il est.

Castelmor : un échec qui laissera des traces. Les habitants de Castelmor ont exprimé leur déception face à l'absence de reconstruction du château. Ils ont souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Le carrosse en vedette à la télé



Le carrosse de D'Artagnan en vedette à la télé.

Le carrosse de D'Artagnan en vedette à la télé. Le carrosse a été présenté dans un programme télévisé. Les téléspectateurs ont été impressionnés par la beauté du carrosse et par le talent des artisans.

Un bureau pour D'Artagnan



Un bureau pour D'Artagnan.

Un bureau pour D'Artagnan. Les habitants ont demandé la création d'un bureau pour D'Artagnan. Ils ont souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Les Gerseois divisés sur la vente du château de D'Artagnan



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Les Gerseois divisés sur la vente du château de D'Artagnan. Les habitants de Gers ont exprimé leur opposition à la vente du château. Ils ont souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Le PDG d'Auchan Retail répond aux critiques sur son projet privé



Le PDG d'Auchan Retail, tel qu'il est.

Le PDG d'Auchan Retail répond aux critiques sur son projet privé. Le PDG a déclaré que le projet est financé par des fonds privés et que la commune ne sera pas impliquée.

LUPAC Les bénévoles ont fait un rêve



Les bénévoles ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet.

Les bénévoles de Lupiac ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet « petites cités de caractère ». Ils ont travaillé dur pendant plusieurs semaines pour réaliser ce projet. Le maire a remercié les bénévoles pour leur dévouement et leur engagement.

LUPAC Les bénévoles ont fait un rêve



Les bénévoles ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet.

Les bénévoles de Lupiac ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet « petites cités de caractère ». Ils ont travaillé dur pendant plusieurs semaines pour réaliser ce projet. Le maire a remercié les bénévoles pour leur dévouement et leur engagement.

Rendre à D'Artagnan son aura locale



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Rendre à D'Artagnan son aura locale. Les habitants de Lupiac ont exprimé leur volonté de rendre à D'Artagnan son aura locale. Ils ont souligné l'importance de préserver le patrimoine local et de promouvoir le tourisme.

Pendant tout l'été 2023, l'association « Autour de D'Artagnan » a élaboré un projet conséquent.



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Pendant tout l'été 2023, l'association « Autour de D'Artagnan » a élaboré un projet conséquent. L'association a travaillé à la mise en œuvre du projet « petites cités de caractère ».

Indique être « favorable à tous les projets qui favorisent le développement du territoire ».



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Indique être « favorable à tous les projets qui favorisent le développement du territoire ». Le maire a déclaré que la commune est favorable à tous les projets qui favorisent le développement du territoire.

Le projet « D'Artagnan » va-t-il rater le château de Lupiac ?



Le projet « D'Artagnan » va-t-il rater le château de Lupiac ?

Le projet « D'Artagnan » va-t-il rater le château de Lupiac ? C'est la question que se posent certains habitants. Ils craignent que le projet ne soit trop coûteux et que la commune ne soit endettée. Le maire a répondu que le projet est financé par des fonds privés et que la commune ne sera pas impliquée.

Vente confirmée pour le PDG d'Auchan Retail



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Vente confirmée pour le PDG d'Auchan Retail. Le PDG a déclaré que la vente du château est confirmée.

LUPAC Vente du château : les Gerseois donnent leur avis



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Vente du château : les Gerseois donnent leur avis. Les habitants de Gers ont exprimé leur avis sur la vente du château.

LUPAC Les fêtes de Saint-Mont se profilent



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Les fêtes de Saint-Mont se profilent. Les habitants de Saint-Mont ont exprimé leur intérêt pour les fêtes.

LUPAC Le carrosse en vedette à la télé



Le carrosse de D'Artagnan en vedette à la télé.

Le carrosse de D'Artagnan en vedette à la télé. Le carrosse a été présenté dans un programme télévisé.

LUPAC Un bureau pour D'Artagnan



Un bureau pour D'Artagnan.

Un bureau pour D'Artagnan. Les habitants ont demandé la création d'un bureau pour D'Artagnan.

LUPAC Les Gerseois divisés sur la vente du château de D'Artagnan



Le château de D'Artagnan, tel qu'il est.

Les Gerseois divisés sur la vente du château de D'Artagnan. Les habitants de Gers ont exprimé leur opposition à la vente du château.

LUPAC Le PDG d'Auchan Retail répond aux critiques sur son projet privé



Le PDG d'Auchan Retail, tel qu'il est.

Le PDG d'Auchan Retail répond aux critiques sur son projet privé. Le PDG a déclaré que le projet est financé par des fonds privés et que la commune ne sera pas impliquée.

LUPAC Les bénévoles ont fait un rêve



Les bénévoles ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet.

Les bénévoles de Lupiac ont fait un rêve en construisant une structure pour le projet « petites cités de caractère ». Ils ont travaillé dur pendant plusieurs semaines pour réaliser ce projet. Le maire a remercié les bénévoles pour leur dévouement et leur engagement.